



Déclaration liminaire – CSA du 19 janvier 2024

Intervention de J. Joly et C. Masset pour l'UNSA Éducation

M. le Directeur académique, Mesdames et Messieurs les membres du CSA SD74,

Ce CSA SD de préparation de rentrée 2024 se déroule 3 jours après la « grand-messe » du président de la République durant laquelle il a annoncé que, par son action depuis 2017, il transforme l'École. Dans les faits, il ne cesse de l'abîmer. Pour l'UNSA Education, Emmanuel Macron berce d'illusions les Français.

Il prétend avoir agi pour les remplacements de longue durée alors que, depuis le début de son quinquennat, il les a aggravés par des suppressions de postes. En 2016-17, il y avait 890 TZR sur l'académie. Cette année, ce chiffre est d'environ 650, soit une diminution 240 TZR. Si les moyens d'enseignement du privé, financés par l'impôt de tous, bénéficiaient plutôt à l'École publique, les problèmes de remplacement seraient résolus.

Par les mesures annoncées, il prétend réarmer la démocratie alors qu'il la fragilise par l'image qu'il en donne.

Pour l'UNSA Education, sous couvert de « bon sens », le chef de l'État a réussi une fois de plus sa démonstration d'une totale déconnexion et d'une méthode cosmétique.

Pour preuve, il y a un an jour pour jour, c'est la technologie en sixième qui disparaissait. Aujourd'hui, c'est l'heure supplémentaire d'accompagnement personnalisé en mathématiques et en français pour les élèves de 6e qui tombe aux oubliettes au bénéfice de classes de niveaux. Le choc des savoirs, se traduit par une heure de moins pour les 6^e.

De surcroit, le « ministre-président » annonce devant les médias de nouvelles mesures pour la rentrée avec le retour de l'histoire des arts, du théâtre dans toutes les classes, de l'EMC renforcé... Mais encore une fois, sans concertation préalable avec les experts du terrain ni même en daignant préciser ses lubies quant aux moyens accompagnant ces mesures à l'heure où tous les acteurs de l'EN travaillent sur la préparation de rentrée. Il n'y a pas que la nouvelle ministre aux multiples casquettes qui fait preuve de mépris envers le corps enseignant, le président est sur le même registre !

Au niveau de l'ordre du jour, à savoir la répartition des moyens collèges en Haute-Savoie, les principales mesures budgétaires actées au plan national se déclinent désormais localement.

La préparation de la rentrée du 2nd degré se fait sur la base de la création de + 574 ETP dans le 2nd degré au lieu des 484 suppressions initialement prévues sur tout le territoire. Dans notre département, c'est une augmentation de 21 ETP pour une augmentation prévue de 320 élèves.

Les « créations » de postes annoncées par le ministre lors du CSMAEN du 21/12/2023 et leur déclinaison départementale ne seront pas en nombre suffisant pour permettre la création des groupes de niveaux, auxquelles nous sommes par ailleurs opposés car, comme le montrent les études sociologiques et en sciences de l'éducation, c'est au contraire l'hétérogénéité et la mixité sociale qui sont nécessaires.

Par ailleurs, les mesures envisagées, par les contraintes qu'elles créent avec la mise en barrette nécessaire des emplois du temps, auront des conséquences sur la qualité des emplois du temps des professeurs de mathématiques et de français avec pour effet une dégradation des conditions de travail des personnels et des effets sur les possibilités de formation continue des personnels du second degré.

De plus, les effets d'éclatement des groupes classes sous l'effet de la réforme dite du « choc des savoirs » vont avoir pour effet de rendre beaucoup plus complexe le travail des équipes pédagogiques pour le suivi des groupes d'élèves. En effet, il sera difficile de trouver des professeurs principaux, dans la mesure où les professeurs de français et de mathématiques ne pourront être les professeurs principaux d'une classe qui ne correspond plus aux groupes d'élèves auprès desquels ils assurent leur enseignement.

D'ailleurs, dans les documents envoyés, il n'est nul par mention de la clef de répartition des moyens alloués par la suppression de la 26^e heure en 6^e.

En tout état de cause, la répartition des DHG dans les établissements est un casse-tête s'apparentant de plus en plus à la quadrature du cercle, sans qu'il ne soit plus possible de disposer des marges de manœuvre suffisantes pour mettre en œuvre les choix pédagogiques, pour permettre le fonctionnement serein des collectifs pédagogiques.

Le refus de prendre à leur juste mesure les défis éducatifs et pédagogiques, les carences du système en matière d'attractivité et de formation se concrétise par des réponses insatisfaisantes. Les moyens nécessaires à l'accompagnement des élèves qui en ont le plus besoin ne sont pas au rendez-vous et les choix unilatéraux du ministre se font à rebours des constats des besoins de notre système éducatif, notamment au regard des résultats des enseignements qui auraient dû être tirés des dernières études PISA.

En définitive, même si cette carte scolaire se traduit par l'augmentation de moyens au niveau national et départemental, les contraintes d'utilisation des moyens ne sont pas en adéquation avec les besoins réels du système éducatif sur notre territoire.

Enfin, la désaffection des concours, mais également le problème de recrutement des contractuels sur les postes restés vacants, accentuent les difficultés, encore plus dans notre département ; non seulement le second degré manque cruellement de moyens, mais les moyens existants ne sont pas couverts tant l'image du métier est dégradée. Les rémunérations insuffisantes et les perspectives d'amélioration n'ont provoqué jusqu'à présent qu'un choc de déception. Les contraintes d'utilisation des moyens ne peuvent que continuer de détériorer les conditions de travail.

Pour l'UNSA Education, il est urgent de mettre à plat le fonctionnement de l'École inclusive et de se donner les moyens de répondre effectivement et pleinement aux besoins tels qu'ils existent de façon criante. Cela nécessite de dépasser une politique purement comptable qui nie les difficultés de la communauté éducative et fragilise les personnels et les élèves. L'école inclusive, enjeu majeur de l'École, n'est abordée par l'exécutif que comme un slogan sans garantir les conditions d'un accès effectif et réel au droit à l'éducation, tel qu'il est défini par la convention internationale des droits de l'enfant. Cette approche met en souffrance des personnels, des enfants et leur famille en n'offrant pas les réponses adaptées aux besoins des élèves.

D'autres domaines appellent eux aussi une réaction. C'est notamment le cas de la sous-administration de notre ministère. Nous en profitons pour remercier les services pour leurs documents. Mais les moyens attribués aussi bien aux services académiques qu'aux établissements, dans un contexte fortement dégradé depuis longtemps, annoncent une nouvelle fragilisation de l'administration du système éducatif préjudiciable, aux personnels et aux élèves. Les mouvements de chaise musicale des personnels de direction, qui sont en nombre insuffisant dans notre département, participent à l'instabilité dans les établissements.

C'est le cas aussi dans le sous-investissement dans les missions accomplies par les personnels sociaux et de santé. Force est de constater que ces professionnels ne veulent plus venir travailler à l'Éducation nationale et ils font cruellement défaut dans beaucoup de nos établissements.

Là où il faudrait de la stabilité et une vision d'ensemble, le Président et le ministère vont créer encore bien inutilement des tensions sans apporter de solution aux vrais problèmes de l'École. Un état critique a été atteint.

M. le Directeur académique, mesdames et messieurs les membres du CSA SD, je vous remercie de votre attention.

Intervention de Julien Joly et Catherine Masset pour l'UNSA Éducation

